



COMMUNIQUE DE PRESSE-11/12/2020

Stations de montagne

Les remontées mécaniques ouvriront à partir du 7 janvier

Le premier ministre et son gouvernement semblent avoir pris la mesure de la gravité de la situation dans les territoires de montagne à l'issue de la réunion qui s'est tenue ce matin. La perspective d'une ouverture des remontées mécaniques dès le 7 janvier et la préparation progressive des vacances de février dans des conditions sanitaires optimales apportent enfin de la visibilité à l'ensemble du tissu économique de la montagne.

« Le gouvernement a garanti aux acteurs de la montagne la création d'un dispositif d'aides qui sécurise l'économie de nos territoires. Les mesures d'accompagnement économique annoncées par le gouvernement devraient enfin en compte la spécificité du modèle économique des domaines skiables dont dépend tout un écosystème. Il conviendra de vérifier que les paroles seront suivies des actes et que la mise en place de ces aides intègre un système cohérent pour tous les acteurs, notamment pour les hébergeurs, faute de quoi le parc d'hébergement marchand en stations sera menacé. Merci à tous ceux qui se sont battus à nos côtés pour défendre le droit de travailler dans nos vallées et sommets. La neige est là, nous espérons maintenant que les français viendront profiter de l'air pur et des grands espaces de nos montagnes » a déclaré Alexandre Maulin, le Président de Domaines Skiables de France.

« La forte mobilisation des élus et professionnels des stations de montagne, rassemblés principalement autour de l'ANMSM et de DSF, a permis d'obtenir du gouvernement des engagements financiers très forts. Des dispositifs économiques spécifiques ont été accordés. Des demandes de compensations pour les pertes de recettes des communes supports de stations ont également été faites. C'est le résultat d'intenses discussions avec tous les ministères concernés. Enfin, le protocole sanitaire national a été validé et doit permettre de mettre en place les dispositifs sanitaires adéquats pour accueillir les vacanciers dès le 19 décembre en attendant la réouverture des remontées mécaniques le 7 janvier », déclare Jean-Luc Boch, Président de l'ANMSM.

En complément, un mécanisme territorial d'aides sera mis en place pour les commerces durement touchés et qui ne seraient pas éligibles au plan tourisme (superettes, boulangeries..), dès lors qu'ils sont implantés sur une commune de montagne concernée. Ils pourront bénéficier du fonds de solidarité.

DSF et l'ANMSM remercient et saluent la forte mobilisation de tous les élus et acteurs de la montagne : le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF), le Syndicat National des Guides de Montagne (SNGM), les 5 Régions françaises (Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est), les 15 départements (Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariège, Cantal, Haute-Garonne, Isère, Loire, Haute-Loire, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Savoie, Haute Savoie et Vosges), tous les acteurs socio-professionnels de nos territoires et le Syndicat Force Ouvrière, qui nous ont soutenu pour le référé liberté auprès du Conseil d'Etat.